



Supplément au certificat Europass^(*)



1. Intitulé du certificat

Usiner des pièces par tournage conventionnel et réaliser un montage/assemblage (TSU-1) faisant partie du métier de Technicien en système d'usinage

⁽¹⁾ dans la langue d'origine

2. Traduction de l'intitulé du certificat

Machinaal bewerken van stukken door conventioneel draaien en montage/assemblage (TSU-1) wat deel uitmaakt van de functie van een bankwerker

Bearbeitung von Teilen durch konventionelles Drehen und Ausführung einer Montage/Verbindung (TSU-1) als Bestandteil des Berufs des Bearbeitungssystemtechnikers

Machine parts by traditional turning and perform mounting/assembly (TSU-1) included in the job of machining system technician

⁽¹⁾ Le cas échéant. Cette traduction est dépourvue de toute valeur légale.

3. Eléments de compétences acquis

Le titulaire de l'attestation de compétences est capable de :

Analyser le travail demandé et préparer le(s) poste(s) de travail

- Lire, décoder, interpréter les documents (plans, croquis, fiches, ...).
- Extraire les éléments utiles à la réalisation.
- Etablir la gamme opératoire.

Réaliser les opérations principales sur un tour conventionnel ou à commande numérique

- Réaliser les étapes préalables au tournage.
- Réaliser les opérations de tournage conventionnel.
- Contrôler la conformité par rapport aux spécifications techniques.
- Réaliser le montage (l'assemblage) et les ajustages d'un mécanisme simple.
- Contrôler/maintenir la qualité (autocontrôle).
- Entretenir son environnement de travail, son outillage et ses machines.

4. Secteurs d'activité et/ou types d'emplois accessibles par le détenteur du certificat

Le Technicien en systèmes d'usinage réalise des pièces (métalliques, en matériaux composites ...) par enlèvement de matière suivant différents procédés, jusqu'à l'obtention de formes (planes, cylindriques ...) et dimensions définies, à l'unité ou en série, au moyen de machines à commande conventionnelle, à commande numérique et/ou de centres d'usinages. Selon le poste de travail, il peut assurer notamment les opérations de tournage, de fraisage.

A partir des plans qui lui sont transmis, le Technicien en systèmes d'usinage :

- analyse le travail à réaliser ;
- détermine la gamme opératoire ;

- choisit les outils de coupe, l'outillage et les installe sur les machines ;
- suit ou réalise le programme d'usinage, qui détermine le déplacement exact des outils et leur trajectoire ;
- teste et vérifie la conformité des premières pièces fabriquées par rapport au cahier des charges et ajuste ses réglages, avant de lancer la production en série ;
- garantit la qualité et le rythme des opérations en remédiant aux éventuelles anomalies dans les plus brefs délais, assure l'entretien et la maintenance de 1er niveau de son poste de travail.

(¹) Rubrique facultative

(¹) Note explicative

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat/titre/diplôme. Le supplément descriptif du certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme à la Résolution 93/C 49/01 du Conseil du 3 décembre 1992 concernant la transparence des qualifications, à la Résolution 96/C 224/04 du Conseil du 15 juillet 1996 sur la transparence des certificats de formation professionnelle, ainsi qu'à la Recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil du 10 juillet 2001 relative à la mobilité dans la Communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs.

Pour plus d'information, visitez le site <http://europass.cedefop.eu.int>

© Communautés européennes 2002

Version Octobre 2010

5. Base officielle du certificat

<p>Nom et statut de l'organisme certificateur</p> <p>Consortium de validation des compétences, service public Rue de Stalle 67 1180 Bruxelles Belgique Tel : 00.32.2.371.74.40 www.validationdescompetences.be</p>	<p>Nom et statut de l'autorité nationale/régionale responsable du référent du certificat</p> <p>Les gouvernements de la Région wallonne, la communauté française et la Commission communautaire française de la Région Bruxelles-Capitale</p>
<p>Niveau (national ou international) du certificat</p>	<p>Système de notation / conditions d'octroi</p> <p>Évaluation binaire : OK/NOK</p>
<p>Accès au niveau suivant d'éducation/de formation</p> <p>§4 Le Titre de compétence donne droit à l'accès aux formations organisées au sein des établissements de l'Enseignement de Promotion Sociale ainsi que des centres de formation des Entités, du Forem et de « Bruxelles Formation », lorsque les compétences visées par le Titre constituent une condition d'accès à ces formations, conformément aux règles en vigueur au sein de ces institutions. Le Titre de compétence donne lieu à la prise en compte automatique des compétences validées pour l'accès aux épreuves sanctionnées par les certificats scolaires délivrés par les Communauté française conformément aux dispositions du décret du Conseil de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de Promotion Sociale, et sous réserve des conditions de durée de validité prévues, dans le cadre du cursus scolaire, pour certaines compétences.</p>	<p>Accords internationaux</p> <p>Néant</p>
<p>Base légale</p> <p>Accord de coopération relatif à la validation des compétences dans le champ de la formation professionnelle continue (24 juillet 2003)</p>	

6. Modes d'accès au certificat officiellement reconnu

Description de l'enseignement / formation professionnel(le) suivi(e)	Part du volume total de l'enseignement / formation (%)	Durée (heures/semaines/mois/années)
École/centre de formation		
Apprentissage en contexte professionnel	100 %	Durée de l'épreuve de validation : 8H
Apprentissage non formel validé (auto formation, formation à distance semi structurée...)		
Durée totale de l'enseignement / de la formation conduisant au certificat		
Niveau d'entrée requis		
Information complémentaire		
www.validationdes.competences.be		
www.europass.cedefop.europa.eu		